

Sujet : [INTERNET]

De : Dominique RIGON <dominique.rigon@wanadoo.fr>

Date : 16/02/2019 18:38

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nous habitons la Charente-Maritime et sommes désolés de voir qu'un nouveau projet de parc éolien vient menacer ce département essentiellement touristique en dépit des protestations des citoyens.

Comme beaucoup de ces projets, le projet de Forges avance sans avoir fait l'objet d'une réelle concertation, sans étude fiable sur l'impact pour la santé des riverains, sur le danger pour les oiseaux migrateurs et l'avifaune en général. Sans compter les risques pour le tourisme.

Vous avez certainement eu connaissance de la création par le département, de l'Observatoire de l'éolien, présidé par Lionel Quillet et qui demande un moratoire sur l'éolien dans notre département.

Notre portons, moi et ma famille, pour ces raisons un avis défavorable sur ce projet.

Avec notre considération distinguée,

Dominique Rigon

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de la plaine des Fiefs – commune de Forges

De : Metten <eric.metten@wanadoo.fr>

Date : 16/02/2019 18:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nous habitons la Charente-Maritime et sommes désolés de voir qu'un nouveau projet de parc éolien vient menacer ce département essentiellement touristique en dépit des protestations des citoyens. Comme beaucoup de ces projets, le projet de Forges avance sans avoir fait l'objet d'une réelle concertation, sans étude fiable sur l'impact pour la santé des riverains, sur le danger pour les oiseaux migrateurs et l'avifaune en général. Sans compter les risques pour le tourisme.

Notre portons de ce fait un avis défavorable sur ce projet.

Avec notre considération distinguée,

Eric Metten
17 route de Marlonges
17290 Forges

Sujet : [INTERNET] Projet d'éoliennes sur la commune de Forges

De : Fernand KAMP <fernand.kamp@sfr.fr>

Date : 17/02/2019 09:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

J'habite à Forges et si je me suis installé en zone rural , c'est pour profiter du paysage que ce dernier nous offre. A mon avis les communes ne devraient pas avoir plus d'éolienne que leur propre consommation électrique. Je vais me retrouver encerclé par des éoliennes bruyante comme si j'habitait au centre de New York et sans compter que la valeur de ma maison va prendre une énorme décote . Je tiens a manifester mon très gros mécontentement pour ce projet et je suis contre l'implantation de ces éoliennes sur ma commune.

Fernand KAMP.

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIEN COMMUNE FORGES D'AUNIS

De : rallon frederic <fredericrallon@hotmail.fr>

Date : 20/02/2019 10:18

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon avis concernant l'enquête public en cours sur le projet éolien de la commune de Forge d'Aunis.

Celle-ci sera bien évidemment transmise au commissaire enquêteur.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Frédéric RALLON

—Pièces jointes:—

Eoliennes - trame 2.docx

16,7 Ko

NOTE A LA COMMISSION D'ENQUETE

Inscription au registre de l'enquête publique

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes observations/questions relatives à l'enquête publique sur le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de FORGES (17290).

- **IMPACTS SANITAIRES SUR LA POPULATION LOCALE**

Les habitations se trouveraient à moins de 750m !
Effets démontrés par de nombreuses études:
Effets électromagnétiques
Effets sonores, nuisances acoustiques
Effets stroboscopiques

- **IMPACTS PSYCHOLOGIQUES SUR LA POPULATION LOCALE**

Impact traumatisant sur le cadre de vie quotidien modifié des forgiens.
Les éoliennes feraient 184m soit plus de 6 fois la taille du château d'eau du village !
Impact psychologique lié au stress, en particulier, relatif à la perte de la valeur du patrimoine bâti.
Zones où sont implantées des éoliennes ~ -35% de valeur...

- **ABSENCE DE RÉUNION PUBLIQUE**

Aucune consultation des forgiens en amont de cette enquête publique.
A l'heure du « Grand débat » national en 2019, une réunion publique dûment annoncée dans le journal municipal et par voie d'affichage aurait dû être programmée dans les semaines précédant cette enquête publique.
La majorité des forgiens ignore TOUT de ce projet !

- **A QUI PROFITERAIT CE PROJET ?**

8 propriétaires terriens auraient accepté une proposition de bail, pour, selon certaines informations, ~ 7000€ de redevance annuelle (à vérifier).
Question posée au commissaire enquêteur afin de connaître le montant de la redevance allouée à la commune...impossible d'obtenir une réponse.

- **EFFETS SUR ENVIRONNEMENT**

L'Aunis est une terre de plaines et de marais.
L'implantation d'éoliennes se ferait dans le courant migratoire des oiseaux (marais Poitevin / Aunis / Espagne / Afrique).

- **APPARITIONS DE TENSIONS SOCIALES IMPORTANTES**

Au sein des villages concernés de fortes tensions apparaissent entre les habitants, en particulier, entre les propriétaires terriens prêts à louer leurs terrains (souvent domiciliés loin de ces parcs en projet !) et les riverains qui devraient subir ces nuisances au plus près de leurs habitations.

- **DES ALTERNATIVES EXISTENT**

développement du photovoltaïque
développement de la géothermie
développement de la méthanisation

- **EFFETS SUR LE TOURISME EN CHARENTE-MARITIME ?**

A ce jour sur Aunis+Saintonge+Haute-Saintonge :

- 81 éoliennes en fonctionnement réparties sur 14 sites
 - 32 projets validés sur 6 autres sites et en cours de construction
 - 156 dont les projets sont en cours d'instruction (enquête publique, recours) sur 24 autres sites
 - 160 à l'étude sur une autre vingtaine de sites
- => total de plus de 420 machines sur une soixantaine de sites différents !!!**

Même D.BUSSEREAU, Président du Conseil Général de la Charente-Maritime a lui-même déclaré que « Le département est en danger de mort touristique » et que « les mises en œuvre de projets devaient être faites en pleine connaissance de cause de la part des riverains, que leur qualité de vie, leur santé et la préservation de leur patrimoine devaient être garantis » en particulier l'Aunis et le Val de Saintonge

Compte-tenu de ces observations, je vous demande, Monsieur le Commissaire-enquêteur, de donner un **AVIS DÉFAVORABLE** à ce projet.

Frédéric RALLON

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIEN COMMUNE FORGES D'AUNIS

De : schmidhelena@ozone.net

Date : 20/02/2019 10:24

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon avis concernant l'enquête public en cours sur le projet éolien de la commune de Forge d'Aunis.

Celle-ci sera bien évidemment transmise au commissaire enquêteur.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Hélène SCHMID

—Pièces jointes : —

Eoliennes - trame 2.docx

16,8 Ko

NOTE A LA COMMISSION D'ENQUETE

Inscription au registre de l'enquête publique

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes observations/questions relatives à l'enquête publique sur le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de FORGES (17290).

- **IMPACTS SANITAIRES SUR LA POPULATION LOCALE**

Les habitations se trouveraient à moins de 750m !

Effets démontrés par de nombreuses études:

Effets électromagnétiques

Effets sonores, nuisances acoustiques

Effets stroboscopiques

- **IMPACTS PSYCHOLOGIQUES SUR LA POPULATION LOCALE**

Impact traumatisant sur le cadre de vie quotidien modifié des forgiens.

Les éoliennes feraient 184m soit plus de 6 fois la taille du château d'eau du village !

Impact psychologique lié au stress, en particulier, relatif à la perte de la valeur du patrimoine bâti.

Zones où sont implantées des éoliennes ~ -35% de valeur...

- **ABSENCE DE RÉUNION PUBLIQUE**

Aucune consultation des forgiens en amont de cette enquête publique.

A l'heure du « Grand débat » national en 2019, une réunion publique dûment annoncée dans le journal municipal et par voie d'affichage aurait dû être programmée dans les semaines précédant cette enquête publique.

La majorité des forgiens ignore TOUT de ce projet !

- **A QUI PROFITERAIT CE PROJET ?**

8 propriétaires terriens auraient accepté une proposition de bail, pour, selon certaines informations, ~ 7000€ de redevance annuelle (à vérifier).

Question posée au commissaire enquêteur afin de connaître le montant de la redevance allouée à la commune...impossible d'obtenir une réponse.

- **EFFETS SUR ENVIRONNEMENT**

L'Aunis est une terre de plaines et de marais.

L'implantation d'éoliennes se ferait dans le courant migratoire des oiseaux (marais Poitevin / Aunis / Espagne / Afrique).

- **APPARITIONS DE TENSIONS SOCIALES IMPORTANTES**

Au sein des villages concernés de fortes tensions apparaissent entre les habitants, en particulier, entre les propriétaires terriens prêts à louer leurs terrains (souvent domiciliés loin de ces parcs en projet !) et les riverains qui devraient subir ces nuisances au plus près de leurs habitations.

- **DES ALTERNATIVES EXISTENT**

développement du photovoltaïque

développement de la géothermie

développement de la méthanisation

- **EFFETS SUR LE TOURISME EN CHARENTE-MARITIME ?**

A ce jour sur Aunis+Saintonge+Haute-Saintonge :

- 81 éoliennes en fonctionnement réparties sur 14 sites

- 32 projets validés sur 6 autres sites et en cours de construction

-156 dont les projets sont en cours d'instruction (enquête publique, recours) sur 24 autres sites

-160 à l'étude sur une autre vingtaine de sites

=> **total de plus de 420 machines sur une soixantaine de sites différents !!!**

Même D.BUSSEREAU, Président du Conseil Général de la Charente-Maritime a lui-même déclaré que « Le département est en danger de mort touristique » et que « les mises en œuvre de projets devaient être faites en pleine connaissance de cause de la part des riverains, que leur qualité de vie, leur santé et la préservation de leur patrimoine devaient être garantis » en particulier l'Aunis et le Val de Saintonge

Compte-tenu de ces observations, je vous demande, Monsieur le Commissaire-enquêteur, de donner un **AVIS DÉFAVORABLE** à ce projet.

Hélène SCHMID

Sujet : [INTERNET] tr: PROJET ÉOLIEN LA PLAINE DES FIEFS LES FORGES

De : Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>

Date : 16/02/2019 15:03

Pour : Enquête Publique 17 Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

> Message du 09/02/19 15:05

> De : "hugues martin" <huguesmartin1996@yahoo.fr>

> A : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

> Copie à :

> Objet : PROJET ÉOLIEN LA PLAINE DES FIEFS LES FORGES

>

>

Monsieur le commissaire enquêteur,

>

Voilà un énième projet d'implantation éolien

Quel en est le primum movens ? La diminution de la production de CO2 , or l'électricité française est a seule électricité européenne à ne pas produire de CO2 .

>

Les parcs éoliens vont aboutir au paradoxe d'augmenter le CO2 , car l'éolien est intermittent, et le manque d'électricité devra être compensé par une énergie permanente comme en Allemagne par des centrales au charbon.

Qu'en est-il du patrimoine paysagé naturel et architectural ? L'implantation de structure inhumaine c'est à dire qui n'est pas à l'échelle humaine constitue un écrasement physique et intellectuel .

De nombreuses études montrent l'existence de nocivité à moyen et long terme sur la santé des végétaux, de la faune , des animaux domestiques ou non et enfin des habitants c'est à dire les hommes, nos semblables!

>

Des études récentes montrent que l'éolien augmente la température du sol à sa proximité, quel paradoxe!

>

Que les perturbations soient électromagnétiques , soient électroacoustiques, soient purement acoustiques soient encore infra-soniques , elles existent et devraient donc s'inscrire à l'évidence en principe de précaution (les UV ne se voient pas, les Rx et gamma sont indolores, la salmonellose n'a

pas de gout) , de même les perturbations telluriques avec l'impact massif des fondations en surface et en profondeur avec diffusion des courants vagabonds magnétiques et électriques ne sont pas ignorés des milieux scientifiques et sont accessibles au vulgum pecus qui cherche à s'instruire.

la principe de précaution de l'académie de médecine est bafoué par le vote inique des députés !

Le site des Forges risque d'être à jamais détruit, que penser du Manoir des Forges qui a fait la couverture du livre de Frédéric Chasseboeuf pour la Charente-Maritime qui fait autorité pour les Manoirs et Logis de chaque département de France ?

>

Le patrimoine architectural est atteint et l'attrait touristique est conséquent, les études statistiques sont là!

>

>

De tout ceci, il ressort que l'installation de toute nouvelle structure éolienne est un véritable chancre pour notre région .

>

je suis opposé à ce énième projet.

>

Hugues MARTIN-BIOCHE

président de ABALEOL

>

>

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Forges
De : jackyarmelle <jackyarmelle@orange.fr>
Date : 19/02/2019 14:19
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Lettre jointe pour:

Mairie de Forges,

Monsieur le Commissaire Enquêteur J.C. ROLQUIN, 9 rue de la Mairie 17290 FORGES

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon **désaccord avec ce projet comme tous les autres**,

qui ne sont fait que pour des intérêts financiers soutenu par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes

(loin de notre monde) et n'apporteront que très très peu de ressources énergétiques mais beaucoup de perturbations.

Nous espérons que ce projet sera rejeté car :

- car aucune **remarque de la MRAE**, et les études d'impacts sont loins d'être satisfaisantes (sonores, avifone avec respect des zones de passages d'oiseaux migrateurs , etc...).

- modification entre le premier projet présenté (6 éoliennes) et celui objet de l'enquête (8 éoliennes positionnées différemment) **sans**

aucune information nouvelle au public du village.

- le sujet est ouvert par notre président dans sa lettre, ainsi que les cahiers de doléances en mairie, et nous n'allons pas manquer de nous exprimer sur ce sujet.

Néanmoins s'il se réalise, nous serons très attristés pour les gens de Forges qui le combattent et qui vont souffrir de ces perturbations mais en revanche souhaitons aux autres personnes (aveuglés par l'argent) d'attraper

le syndrome de l'éolienne pour les décennies à venir ,vu la proximité avec le village.

NB: voir pièce jointe

Cordialement

J.BOUYER - Gibourne

—Pièces jointes : —

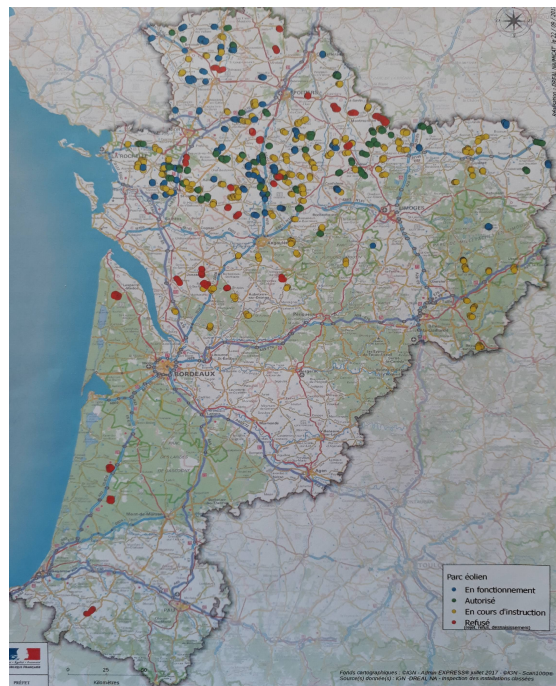
UN EOLIENNE quoi est-ce.doc

810 Ko

UN EOLIENNE c'est QUOI ?

Un moulin qui :

- ✚ **Ne tourne que 1 heure sur 4** (23%) donc une éolienne de 3.4MW installée ne produira que 0.8MW (il faut le dire)
- ✚ **Défigure le paysage** (150m voire plus de 200m en bout de pale)
- ✚ **Fait du bruit** (pales passant devant le mat) provoquant des troubles du sommeil des riverains et produit des infrasons inaudibles par les humains mais impacte sur la santé (reconnu par l'ARS)
- ✚ **Détruit les oiseaux** et chauves-souris qui implorent (Natura 2000 trop proche du parc dénoncé par la MRAE)
- ✚ **Dévalorise le mobilier** si placé proche d'un parc & majore de 20% actuellement notre facture d'électricité (CSPE) avec hausse probable à l'avenir.
- ✚ **Perturbe les ondes hertziennes** (pas de réseau si le parc situé entre l'antenne émettrice et votre maison – parabole nécessaire).
- ✚ **Va faire chuter le tourisme** du département (premier en France actuellement) d'où l'inquiétude du conseil général qui a créé un Observatoire de l'éolien sur la Charente Maritime car **400 éoliennes prévues** (voir carte Nouvelle Aquitaine ci-contre) et vous pouvez voir où elles se situent. (MERCI Ségo).
- ✚ **Impact sur la vie politique locale**
 - Intimidation (voire plus) des élus par les promoteurs (aménagements d'espaces publics, participe réfection de mairie, sponsorise spectacle de Jazz, etc...).
 - Prises illégales d'intérêts. De nombreuses plaintes déposées contre des élus qui favorisent l'implantation d'éoliennes sur leurs propres terres.
- ✚ **N'est pas du tout écologique**
 - Pales non recyclables (les allemands les envoient en Afrique)
 - Des terres rares, utilisées dans le rotor, extraites en Chine (seul au monde) polluent les rizières pour leur traitement (co²).
 - lors du non fonctionnement (3/4 du temps), mise en marche de centrales à gaz (CO²) pour compenser.
 - Cerise sur le gâteau, en fin de vie le bloc de béton armé restera en terre et si une association de protection de l'environnement attaque, le propriétaire aura à sa charge l'enlèvement (250000€ mini, cas actuellement aux Etats Unis).



CONCLUSION:

Inutile car en surproduction énergétique en France et **coute très cher** à

EDF (acheté 80€/Kwh et revendu 40 à 45€/Kwh) qui ferait mieux de consacrer ces sommes pour sécuriser les centrales nucléaires dont j'ai participé à leur fabrication dans ma carrière ainsi que pour faire des recherches pour implanter de nouvelles centrales sans déchets radioactifs (américains et chinois y travaillent). **Qui serait volontaire pour acheter un produit à un prix imposé et le vendre à moitié prix?**

Rappel: rendement 80% pour une centrale contre 23% pour une éolienne et citons en exemple : Pour remplacer un réacteur de Civaux, il faudrait 1660 éoliennes de 3MW installés --> (cherchez l'erreur)

N'apporte AUCUN emploi pour certains parcs excepté le béton du socle. (Les éoliennes de Saint Pierre de Juillers : AUCUNE entreprise française y compris la sécurité. – Futures éoliennes Les touches de Périgny et Bagnizeau/La Brousse : 16 éoliennes fabriquées Danemark et montage allemand).

Laisseront à nos enfants des paysages saccagés alors que d'autres énergies renouvelables et adaptées à notre région existent.

- ✚ **La méthanisation issue de l'agriculture.**
- ✚ **Le solaire disponible** (existe déjà : 23ha à Fontenet, 17ha à St Léger, et bien d'autres ...) et sera encore plus rentable lors de la mise au point des volants d'inertie pour stocker l'énergie pendant quelques heures avant de la restituer.
- ✚ **La géothermie eau chaude disponible dans les eaux souterraines**
- ✚ **L'utilisation des rivières avec des hydroliennes ou de la marée** (existe depuis longtemps sur la Rance en Côte d'Armor)
- ✚ **La biomasse, etc....**

Sujet : [INTERNET] projet éolien de la plaine des Fiefs
De : Jean BOURGES <j.bourges2@orange.fr>
Date : 17/02/2019 10:56
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de M.Jean-Claude RolquinNON

NONAU PROJET EOLIEN DE FORGES....

POURQUOI 8 éoliennes de 184 mètres de hauteur.....

C'est en catimini que ce projet est né début 2014-il y a donc 5 ans- Il fut annoncé dans les questions diverses par Madame le Maire au cours de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 avril 2014 indiquant que La société VOL-V , était désignée en qualité de porteur de projet sur celui de FORGES. Il a fallu qu'une plainte soit déposée auprès du procureur de la République pour prise illégale d'intérêt, pour que Madame le Maire et deux autres élus de la commune se retirent de leur "généreuses" attributions du foncier pour cette opération.

Le 12 novembre 2015- la présentation du projet éolien comprenant 6 aérogénérateurs sur des implantations d'alors est faite devant environ 50 personnes dont peu de personnes résidant à FORGES car l'information avait été tardive et partielle

En juillet 2016 VOL-V reçoit un avis favorable du conseil municipal de FORGES pour réaliser sur le principe ce parc éolien. Il comprenait alors 6 éoliennes au lieu de 8 implantées différemment et d'une plus grande hauteur...sans doute d'une plus grande puissance ?

Le 11 décembre 2018 le Préfet de Charente Maritime prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement(ICPE)selon le code de l'Environnement avec la désignation d'un commissaire enquêteur chargé d'informer , de conduire l'enquête publique et de recevoir les observations du public du 21 janvier 2019 au 22 février inclus.

NOUS DENONCONS

1-La présentation en EP d'un projet qui est très différent de celui d'origine, conçu sans aucune participation du public comme le précise le code de l'environnement et selon ses grands principes notamment en regard de la participation de toute personne sur des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement...Pas de bilan de concertation, ni d'ailleurs l'Avis de l'Autorité Environnementale...

2-La non information des habitants de FORGES sur la décision d'attribuer ce marché potentiel à VOL-V sans en connaître les conditions ...

3-Le non respect des procédures d'affichages sur le site des éoliennes N°4 et 5 en date 9/01 alors que cette action devait être réalisée au plus tard le 07/01/2019 !

4-Une étude d'impact volumineuse aux cartes souvent illisibles incompréhensibles présentant les enjeux directs, indirects, temporaires ou permanents en matière d'acoustique, de biodiversité, de paysage, de santé, de patrimoine, des emprises au sol où finalement... VOL-V qui n'a aucune référence dans ce type de projet, conclut favorablement y compris pour les espèces protégées dans l'avifaune que sont les Chiroptères et les espèces migratoires..donc du "verbe" pour dire : "aucun problème"

5-De minimiser une étude de dangers où VOL-V qui n'a aucune expérience et référence sur ce type de projet et qui d'ailleurs le précise (page 13/79 de la présentation de la SAS)

6-Le fait que Madame la chargée d'affaires de VOL-V s'autorise à essayer de joindre au téléphone des personnes riveraines de certaines éoliennes durant le temps de l'enquête publique mais alors, pourquoi faire, pour quels arrangements souhaités ?

7-La " carte des vents" en France et les implantations des éoliennes dans le courant migratoire des oiseaux allant du marais Poitevin aux marais de Ciré, Thairé, Yves, Fouras, Brouage puis le sud l'Espagne ..l'Afrique ne sont pas analysées....

8-La Santé des habitants de FORGES- zone jusqu'alors paisible de plaine et de marais- n'est pas évoquée : aucun commentaire négatif des rédacteurs de l'étude d'impact et pourtant selon les distances des habitations des éoliennes- dont il faut dire que les distances annoncées dans le dossier sont fausses. Pourquoi ne pas indiquer l'effet stroboscopique (à l'ombre des pales

)quand le soleil est bas qui peuvent être à l'origine de crises d'épilepsie !

9-Le fait qu'aucune étude socio- économique n'a été présentée évitant ainsi de décliner l'impact très négatif de ces installations sur les activités du tourisme (1ère industrie du département de la Charente Maritime) dans les communes concernées en étant aux portes de La Rochelle, de Rochefort sur Mer ... Rappelons que pour qu'une éolienne tourne et produise du courant électrique il faut du vent ! or, des vents de 3 à 5 m/sec c'est 10 km/heure et 10 à 15m/sec c'est 54 km/h ce qui peut expliquer les longues périodes d'arrêt des éoliennes...

10-Le commissaire enquêteur dans ses prérogatives accomplit une mission occasionnelle de service public et d'utilité collective dans le cadre de la législation aux enquêtes publiques. Il a le devoir de répondre aux diverses demandes sur la tenue d'une réunion publique et d'échange comme le prévoit le législateur dont l'objet est de favoriser l'accès au public, l'aide à bien comprendre le projet et l'incite à exprimer ses appréciations et participer ainsi aux décisions prises en matière d'environnement... Il s'agit là d'une décision de la NON PRISE EN COMPTE, des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions mentionnées à l'article L.123-2 susceptibles d'affecter l'environnement CE DERNIER POINT NOUS AMENE A RAPPELER QUE LE COMMISSAIRE ENQUETEUR DOIT REMPLIR SON ROLE DANS L'INTERET GENERAL, AVEC EQUITE, LOYAUTE, DIGNITE ET IMPARTIALITE.

NON AU PROJET EOLIEN DE FORGES IL N'EST PAS ACCEPTABLE NI SUR LE FOND NI SUR LA FORME ! LE DEVELOPPEMENT DURABLE EST ECONOMIQUEMENT EFFICACE, LORSQUE IL EST SOCIALEMENT EQUITABLE Y COMPRIS DANS LE MILIEU RURAL ET ECOLOGIQUEMENT TOLERABLE. LE COLLECTIF DES RIVERAINS DU PROJET DE PARC EOLIEN DE FORGE

Sujet : [INTERNET] parc eolien

De : Jean Pierre KOLLHOFF <jpgkollhoff@gmail.com>

Date : 16/02/2019 19:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Halte au scandale de l'éolien

J P KOLLHOFF

Sujet : [INTERNET] Projet éolien sur la commune de Forges-d'Aunis

De : Alain HERVOUET <vieux.grement@orange.fr>

Date : 18/02/2019 16:13

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nous habitons Villeneuve-de-Forges, à quelques centaines de mètres du projet éolien qui nous préoccupe (vue imprenable de nos fenêtres sur ces monstres !) et nous sommes désolés de voir ainsi notre petit village menacé, en dépit des diverses protestations. Comme beaucoup de ces projets, le projet de Forges avance sans avoir fait l'objet d'une réelle concertation, sans étude fiable sur l'impact pour la santé des riverains, sur le danger pour les oiseaux migrateurs et l'avifaune en général, sur la dévalorisation évidente de notre maison. Sans compter les risques pour le tourisme. En fait, peu de Forgiens connaissent les gros inconvénients de ce projet éolien, sans aucun doute par manque d'informations de la part de la commune.

Nous portons de ce fait un avis défavorable sur ce projet.

Avec nos très respectueuses salutations,

Jocelyne Labille et Alain Hervouët

4, rue des Vignes

17290 Villeneuve-de-Forges

Sujet : [INTERNET] NON AU PROJET ÉOLIEN DE FORGES

De : "lelineau" <patrice.petit@lelineau.fr>

Date : 17/02/2019 18:58

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

POURQUOI ?

8 éoliennes de 184 mètres de hauteur.....

C'est en catimini que ce projet est né début 2014-il y a donc 5 ans- Il fut annoncé dans les questions diverses par Madame le Maire au cours de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 avril 2014 indiquant que La société VOL-V, était désignée en qualité de porteur de projet sur celui de FORGES.

Il a fallu qu'une plainte soit déposée auprès du procureur de la République pour prise illégale d'intérêt, pour que Madame le Maire et deux autres élus de la commune se retirent de leur "généreuses" attributions du foncier pour cette opération.

Le 12 novembre 2015- la présentation du projet éolien comprenant 6 aérogénérateurs sur des implantations d'alors est faite devant environ 50 personnes dont peu de personnes résidant à FORGES car l'information avait été tardive et partielle

En juillet 2016 VOL-V reçoit un avis favorable du conseil municipal de FORGES pour réaliser sur le principe ce parc éolien. Il comprenait alors 6 éoliennes au lieu de 8 implantées différemment et d'une plus grande hauteur...sans doute d'une plus grande puissance ?

Le 11 décembre 2018 le Préfet de Charente Maritime prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement(ICPE)selon le code de l'Environnement avec la désignation d'un commissaire enquêteur chargé d'informer , de conduire l'enquête publique et de recevoir les observations du public du 21 janvier 2019 au 22 février inclus.

NOUS DÉNONÇONS

1-La présentation en EP d'un projet qui est très différent de celui d'origine, conçu sans aucune participation du public comme le précise le code de l'environnement et selon ses grands principes notamment en regard de la participation de toute personne sur des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement...**Pas de bilan de concertation, ni d'ailleurs l'Avis de l'Autorité Environnementale...**

2-La non information des habitants de FORGES sur la décision d'attribuer ce marché potentiel à VOL-V sans en connaître les conditions ...

3-Le non respect des procédures d'affichages sur le site des éoliennes N°4 et 5 en date 9/01 alors que cette action devait être réalisée au plus tard le 07/01/2019 !

4-Une étude d'impact volumineuse aux cartes souvent illisibles incompréhensibles présentant les enjeux directs, indirects, temporaires ou permanents en matière d'acoustique, de biodiversité, de paysage, de santé, de patrimoine , des emprises au sol où finalement... VOL-V qui n'a aucune référence dans ce type de projet, conclut favorablement y compris pour les espèces protégées dans l'avifaune que sont les Chiroptères et les espèces migratoires..donc du "verbe" pour dire :

"aucun problème"

5-De minimiser une étude de dangers où VOL-V qui n'a aucune expérience et référence sur ce type de projet et qui d'ailleurs le précise (page 13/79 de la présentation de la SAS)

6-Le fait que Madame la chargée d'affaires de VOL-V s'autorise à essayer de joindre au téléphone des personnes riveraines de certaines éoliennes durant le temps de l'enquête publique mais alors, pourquoi faire, pour quels arrangements souhaités ?

7-La " carte des vents " en France et les implantations des éoliennes dans le courant migratoire des oiseaux allant du marais Poitevin aux marais de Ciré, Thairé, Yves ,Fouras, Brouage puis le sud l'Espagne ..l'Afrique ne sont pas analysées....

8-La Santé des habitants de FORGES- zone jusqu'alors paisible de plaine et de marais- n'est pas évoquée : aucun commentaire négatif des rédacteurs de l'étude d'impact et pourtant selon les distances des habitations des éoliennes- dont il faut dire que les distances annoncées dans le dossier sont fausses. Pourquoi ne pas indiquer l'effet stroboscopique (à l'ombre des pales)quand le soleil est bas qui peuvent être à l'origine de crises d'épilepsie !

9-Le fait qu'aucune étude socio- économique n'a été présentée évitant ainsi de décliner **l'impact très négatif de ces installations sur les activités du tourisme (1^{ère} industrie du département de la Charente Maritime)** dans les communes concernées en étant aux portes de La Rochelle, de Rochefort sur Mer ...

Rappelons que pour qu'une éolienne tourne et produise du courant électrique il faut du vent !

or, des vents de 3 à 5 m/sec c'est 10 km/heure et 10 à 15m/sec c'est 54 km/h ce qui peut expliquer les longues périodes d'arrêt des éoliennes...

10-Le commissaire enquêteur dans ses prérogatives accomplit une mission occasionnelle de service public et d'utilité collective dans le cadre de la législation aux enquêtes publiques. **Il a le devoir de répondre aux diverses demandes sur la tenue d'une réunion publique** et d'échange comme le prévoit le législateur dont l'objet est de favoriser l'accès au public, l'aide à bien comprendre le projet et l'incite à exprimer ses appréciations et participer ainsi aux décisions prises en matière d'environnement...

Il s'agit là d'une décision de la NON PRISE EN COMPTE, des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions mentionnées à l'article L.123-2 susceptibles d'affecter l'environnement

CE DERNIER POINT NOUS AMÈNE A RAPPELER QUE LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DOIT REMPLIR SON RÔLE DANS L'INTÉRÊT GENERAL, AVEC ÉQUITÉ, LOYAUTÉ, DIGNITÉ ET IMPARTIALITÉ.

NON AU PROJET ÉOLIEN DE FORGES et émettons un avis DÉFAVORABLE.

IL N'EST NI ACCEPTABLE SUR LE FOND NI SUR LA FORME !

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST ÉCONOMIQUEMENT EFFICACE, LORSQUE IL EST SOCIALEMENT ÉQUITABLE Y COMPRIS DANS LE MILIEU RURAL ET ÉCOLOGIQUEMENT TOLÉRABLE.

Madame et Monsieur PETIT

Le Lineau

79260 ROMANS

[Avast
logo](#)

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Forges

De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>

Date : 15/02/2019 10:21

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je vous demande de bien vouloir insérer dans le registre d'enquête publique l'AVIS DEFAVORABLE de la délégation 17 de la SPPEF (Société pour la protection des Paysages et de l'Esthétique de la France).

En effet, la prolifération de ces machines s'accroît dans la région de Surgères avec ses impacts négatifs notamment sur le paysage et les habitants.

J'observe qu'à Chambon/Puyravault, l'enquête publique est à organiser et qu'à St-Mard, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Avec mes sentiments les meilleurs.

Marc Fardet, délégué SPPEF 17



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Re: parc eoliens

De : Michael Thibaut <t.lmouette@gmail.com>

Date : 19/02/2019 23:26

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de mes remarques au sujet de ce projets et suis défavorable à celui ci

On Tue, 19 Feb 2019 at 23:17, Michael Thibaut <t.lmouette@gmail.com> wrote:

Yours faith fully

brotherhood

Kind regard

MICHEL/MICHAEL

+33 618 946 494

-
— Pièces jointes : —

Synthèse des observations et remarques fondamentales qui caracterisent l'Avis 14,0 Ko
Défavorable du projet éolien de FORGES 17.docx

Synthèse des 10 Remarques fondamentales qui caractérisent l'Avis Défavorable que je demande de donner au projet inutile du parc éolien de la plaine des Fiefs, commune de FORGES -17

1-Le projet présenté en enquête publique ne correspond pas à celui faisant l'objet de la réunion du 12/11/2014 en mairie de Forges devant environ 50 personnes (8 éoliennes au lieu de 6 et implantations géographiques très différentes);

2-Le projet "**bafoue**" les grands principes du droit à l'environnement, du code de l'environnement, pas de concertation et association des habitants de Forges à la définition du projet, refus du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique d'organiser au début de celle-ci une réunion publique et d'échanges avec la population de FORGES;

3-Le projet est particulièrement mauvais pour la santé des habitants de Forges (nuisances sonores, stroboscopiques, cadre de vie/stress) il est désastreux pour la biodiversité, rupture des continuités écologiques, dangereux pour les chutes des blocs de glace et la rupture des pales(étude de dangers);

4-Le projet modifie la structure organisée du village, déprécie fortement la valeur du patrimoine bâti;

5-Le projet affecte gravement **l'économie locale , Régionale liée à l'importance du tourisme** dans nos villages aux portes de la côte atlantique, de La Rochelle, des îles, Rochefort/Mer, Royan...

6-Le projet crée les conditions d'une rupture sociétale inévitable entre ceux qui tireraient profit des "**généreux**" investisseurs et les autres qui subiraient les écrasantes machines 24h/24h;

7-Le projet situé dans la plaine de l'Aunis et des marais de FORGES est identifié sur la carte des vents en France avec 3 à 5m/sec , soit 10 km/h, et de façon épisodique 10 à 15 m/sec- soit 54 km/h, ce qui ne permet pas aux éoliennes de fonctionner à 80% du temps comme indiqué dans le dossier.
La production intermittente de production d'énergie annoncée est surestimée;

8-Le projet des éoliennes repose sur les méfaits de l'idéologie en politique énergétique qui , de façon paradoxale au regard de son type de fonctionnement intermittent, créent les conditions de rejets plus importants de CO² dans l'atmosphère par l'appoint obligatoire des centrales thermiques...ce qui n'est pas le but recherché pour le réchauffement climatique(l'Allemagne avec ses nombreux parcs éoliens produit aujourd'hui, 10 fois plus de Gaz à Effet de Serre (GES) par KWh que la France;

9-Le projet est mauvais pour notre pouvoir d'achat avec des prix du KWh de l'éolien équivalent à 4 fois celui de l'EDF qui contractuellement est obligé d'intégrer la production du renouvelable, d'où l'origine par ailleurs de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité- 8 Mds € en 2017)
Rappelons ici, que le matériel principal de l'éolien n'est pas Français, aggravant ainsi notre déficit commercial;

10-Le justificatif socio-économique-énergétique -écologique -n'est pas démontré dans ce projet du parc éolien des Fiefs de la commune de FORGES en Charente Maritime.

Document remis et intégré Le 22 février 2019 à la mairie de FORGES dans le registre d'enquête du projet du parc éolien de FORGES/ Enquête publique ICPE selon l'Arrêté Préfectoral du 11/12/2018.

Yvon FOUCAUD

Sujet : [INTERNET] Fwd: Projet éolien de la plaine des Fiefs – commune de Forges

De : Radinck et Beatrice Valhoven <valhoven@gmail.com>

Date : 18/02/2019 12:32

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Projet éolien de la plaine des Fiefs – commune de Forges

Monsieur le Préfet,

Nous habitons la Charente-Maritime et sommes désolés de voir qu'un nouveau projet de parc éolien vient menacer ce département essentiellement touristique en dépit des protestations des citoyens. Comme beaucoup de ces projets, le projet de Forges avance sans avoir fait l'objet d'une réelle concertation, sans étude fiable sur l'impact pour la santé des riverains, sur le danger pour les oiseaux migrateurs et l'avifaune en général. Sans compter les risques pour le tourisme.

Notre portons de ce fait un avis défavorable sur ce projet.

Avec notre considération distinguée,

Radinck et Béatrice van Vollenhoven

2 impasse de Puygourneau

17150 Saint-Thomas de Conac

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de la Plaine des Fiefs _Commune de Forges

De : Régis DERVAUX <regis.dervaux@wanadoo.fr>

Date : 18/02/2019 16:07

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime

Nous sommes désolés et épouvantés qu'un nouveau projet éolien vienne défigurer nos paysages

de Charente Maritime.

Projet inutile d'ailleurs, la France étant le pays le plus décarboné d'Europe à plus de 90%, contrairement

à l'Allemagne qui devient le pays le plus impacté par le CO2 à cause des éoliennes.

Nous donnons un avis défavorable à ce projet.

Recevez Monsieur le Préfet l'assurance de notre haute considération

Geneviève et Régis Dervaux

12 Impasse des Ormeaux

17220 ST MÉDARD D'AUNIS

Sujet : [INTERNET] demande de référendum

De : Thierry AUDIN <thierry.audin245@orange.fr>

Date : 17/02/2019 20:14

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

bonjour, au sujet des éoliennes à forges, je pense que il doit y avoir un référendum, c'est aux habitant d'approuver ou pas ce projet.

cordialement.

Mr AUDIN

Sujet : [INTERNET] Projet éolien sur la commune de Forges

De : Yves de La Meslière <y.mesliere@gmail.com>

Date : 20/02/2019 10:28

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Les campagnes sont massacrés sur l'autel éolien. L'éolien n'est pas un projet industriel viable, il fait la fortune de société étrangères grâce à nos impôts et taxes. C'est anti écologique et cela coûte déjà 7 milliards par an. 8 000 éoliennes déjà installées pour un résultat pitoyable, moins de 6 % de la production d'électricité alors que tout "KWh" qui est produit par une éolienne est prioritaire sur le réseau.

Je suis contre ce projet éolien sur la commune de Forges.

Halte au massacre.

Merci de tenir compte de ces remarque et de ce cri d'alarme

Yves de La Meslière

Londigny (16)

Sujet : [INTERNET] EP concernant le projet éolien de FORGES
De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>
Date : 18/02/2019 09:38
Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de transmettre ma contribution ci-jointe au commissaire enquêteur a la mairie de FORGES

Salutations

Yvon FOUCAUD

5 rue de beagency

64320-IDRON

—Pièces jointes: —

IMG_20190218_0001.pdf	3,8 Mo
Lettre du 18 février 2019 au CE de FORGES-Article polytechnique.docx	13,4 Ko

Yvon FOUCAUD
5 rue de Beaugency
64320-IDRON
Mel: idronydf@orange.fr
tel: 0682432027 & 0559818011

IDRON le 18 Février 2019

Monsieur Jean-Claude ROLQUIN
Commissaire Enquêteur
Mairie de FORGES/9 rue de la Mairie
17290-FORGES

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Objet: Enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le projet d'un parc éolien sur la commune de FORGES (17) selon l'Arrêté Préfectoral du 11 décembre 2018.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci joint la page de garde de la revue mensuelle des anciens élèves et diplômés de l'école polytechnique de Janvier 2018 N° 731 à laquelle je suis abonné, ainsi que les pages internes N°36 et 37 de Bernard LEROUGE qui traite de "*l'électricité intermittente: Le contre- exemple Allemand.*"

Cet article met en évidence le caractère inutile du projet de FORGES dont je vous demande de donner un avis défavorable pour les raisons que j'ai exprimées dans plusieurs courriers que je vous ai adressés depuis le début de cette enquête publique.

Outre votre fonction de commissaire -enquêteur, j'ai bien noté votre qualité au titre de votre diplôme d'ingénieur et de la fonction d'expert auprès des tribunaux.

L'article joint, doit je pense attirer votre attention sur le pragmatisme qu'il faut considérer en terme de production d'énergie et ne pas céder au lobby des promoteurs !

La carte des vents en France démontre qu'il n'y a pas de vent dans la plaine et les marais de l'Aunis et alors nous comprenons mieux pourquoi les aérogénérateurs du projet de FORGES sont à une hauteur d'environ 50 m de plus que les éoliennes prévues pour les communes de CHAMBON et de LANDRAIS, dont Monsieur le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable en 2017.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes distinguées salutations.

Yvon FOUCAUD

PJ: 3

La **Jaune Rouge** et la **Polytechnique**

8 € - Janvier 2018 - N° 731

PRIX DARGELOS 2017

Rencontre
avec **Éric Cancès (89)**

EXPOSITION

**Julien Solé (93),
voyageur du regard**

COLLOQUE DE L'AX

La France entre
protectionnisme
et ouverture au monde



LA SANTÉ PARTICIPATIVE : LE CITOYEN ACTEUR DE SA SANTÉ AU CŒUR DE L'INNOVATION

Revue mensuelle de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique

l'**AX**

BERNARD LEROUGE (52) ancien physicien des réacteurs au CEA



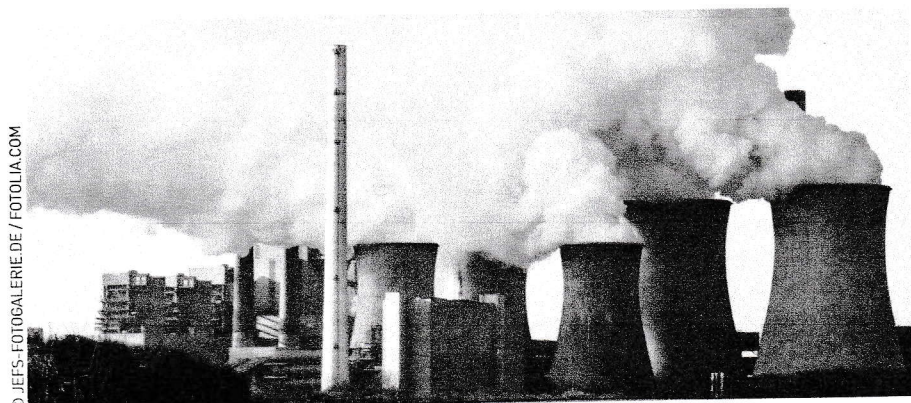
L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE INTERMITTENTE: LE CONTRE-EXEMPLE ALLEMAND

La nécessité de développer les énergies « renouvelables » fait l'unanimité dans les partis politiques et les médias.

Les renouvelables intermittentes (éolien, solaire) font rêver. Mais, avant de trop rêver, ouvrons les yeux sur la situation de l'Allemagne, souvent présentée comme un modèle de vertu écologique et qui a suivi en éclaircissant la voie que l'on nous prône de toutes parts.

LES RENOUVELABLES : 20 % DU MIX ÉLECTRIQUE FRANÇAIS

En 2016, la France a produit 531,3 TWh (notre consommation est un peu inférieure du fait d'un solde exportateur appréciable). Le nucléaire en représentait 72 % et le thermique fossile près de 9 %. La part de toutes les énergies renouvelables s'établit à 19 % et atteindra probablement 20 % en 2017.



© JEFS-FOTOGALERIE.DE/FOTOLIA.COM

Le lignite, un mauvais charbon aux émissions polluantes, est la source principale de l'électricité allemande.

CHACUN SAIT l'engouement des médias et de beaucoup d'hommes politiques pour la production d'électricité à l'aide de capteurs solaires (dont le prix a, de fait, fortement baissé depuis dix ans) et d'éoliennes. Ces énergies sont par nature intermittentes et leur utilisation à grande échelle pose question dans la mesure où le stockage de l'électricité à grande échelle est loin d'être assuré. Ne peut-on craindre des black-out dévastateurs, comme le montre Hervé Machenaud (68) dans son livre *La France dans le noir. Les méfaits de l'idéologie en politique énergétique* (éditions Manitoba. Les belles lettres) ? Or, ces énergies ont été mises en œuvre à grande échelle par notre voisin allemand dont on vante, à tort ou à raison, les vertus « écologiques ». Il est donc tentant d'analyser ses résultats avant de vouloir l'imiter les yeux fermés. C'est ce que nous allons faire.

« L'Allemagne produit aujourd'hui dix fois plus de gaz à effet de serre par kilowattheure que la France »

LES RENOUVELABLES DANS LA PRODUCTION FRANÇAISE

L'hydraulique est de loin l'énergie renouvelable la plus intéressante, par son amplitude d'abord, par ses qualités propres ensuite, car sa production sans à-coups est même en partie modulable grâce à des actions délibérées sur les barrages construits dans nos montagnes. Ces installations intéressent au premier chef les distributeurs d'électricité qui sont tenus d'accepter les productions cycliques du solaire et celles, plus erratiques, de l'éolien et doivent répondre à une demande fluctuante. Mais le débit

de nos rivières dépend de la pluviosité et il est difficile d'envisager de nouveaux barrages, compte tenu des résistances locales. N'étant pas intermittente comme les autres renouvelables, l'énergie hydraulique de montagne joue un rôle essentiel dans l'équilibre de l'offre et de la demande d'électricité, car il

n'est guère d'autre moyen prouvé de « stocker » cette dernière en grande quantité à un coût acceptable.

EN ALLEMAGNE, UN RÉSULTAT DÉSOLANT...

Les accidents de Tchernobyl puis de Fukushima ont beaucoup marqué les esprits en Allemagne, et le nucléaire y a fait l'objet d'enjeux politiques importants. En conséquence, les études en cours depuis 1990 avec la France sur l'EPR ont été stoppées et huit réacteurs ont été progressivement arrêtés (sans compter ceux hérités de la RDA, jugés immédiatement non conformes aux normes occidentales). L'abondant charbon reste accepté, mais c'est officiellement en tant que relai avant l'essor des énergies renouvelables, essentiellement vent et soleil, pour lesquelles ont été consentis des efforts considérables d'investissement : 200 milliards d'euros fin 2017, en comprenant les frais de renforcement nécessaire du réseau électrique, opération qui n'est encore qu'ébauchée. Le chiffre de 500 milliards en 2025 est parfois articulé.

Or le résultat brut est désolant : l'éolien et le solaire fournissent certes 20,1 % de l'électricité allemande (contre 5,1 % en France), mais l'Allemagne produit aujourd'hui dix fois plus de gaz à effet de serre par kilowatt-heure que la France et se place désormais au 29^e rang (en recul de 7 places) d'un tableau établi chaque année par Germanwatch et climate.actions.network (la France s'y hisse de la 4^e à la 1^{re} place... grâce aussi au succès politique de la COP 21).

Car c'est le lignite, un mauvais charbon aux émissions polluantes, qui y est la source principale de son électricité. Le secteur électrique

n'est pas seul à blâmer : le total des émissions relatives à l'énergie en Allemagne a augmenté de 0,7 % de 2014 à 2015 et de 0,9 % de 2015 à 2016. Et l'on sait déjà que l'objectif promis dans le cadre européen de 18 % d'énergies renouvelables en 2020 ne pourra être atteint, car il n'est passé que de 14,5 à 14,6 % de 2015 à 2016. Le fameux Energiewende (tournant énergétique) est donc un échec, que reconnaissent maints organismes économiques allemands consternés.

GRATUITES, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Le prix de son électricité pour les particuliers est deux fois plus élevé qu'en France (il est vrai que l'industrie allemande bénéficie de tarifs inférieurs, au détriment du public). Les énergies renouvelables, cause principale de notre CSPE (contribution au service public de l'électricité : 8 Mds € en 2017) et de son équivalent outre-Rhin (EEG-Umlage : pratiquement le triple!), font s'envoler les factures.

On s'imagine à tort qu'il y a toujours du vent quelque part en Europe. La figure ci-dessous montre bien, pour un mois d'hiver de 2013, que les régimes des vents ne diffèrent guère d'une région à une autre de notre continent et comme seraient élevés les risques de black-out européen si on se fiait trop aux éoliennes.

Le problème clé des renouvelables intermittentes est le stockage de leurs excédents. Aux pointes de production, l'électricité est bradée sur le réseau international, au point que son prix puisse parfois être négatif, ce qui déstabilise le marché. On peut imaginer

produire alors de l'hydrogène par électrolyse, hydrogène qui pourrait être réinjecté dans un réseau en temps opportun, mais il s'agit là d'une spéculation encore hasardeuse. En attendant, les grands distributeurs de courant allemands et français, sommés d'assurer la continuité de fourniture, se trouvent en difficulté financière car ils doivent maintenir constamment en état de fonctionnement leurs installations de secours, avec le personnel associé, sans en retirer tout le bénéfice possible.

MOINS DE NUCLÉAIRE, PLUS DE CARBONE

Si l'on acceptait de se passer de courant quand il n'y a ni vent ni soleil, on pourrait définir un prix d'électricité purement éolien ou purement solaire, mais nos sociétés exigent une continuité de fourniture dont il faut bien payer le prix.

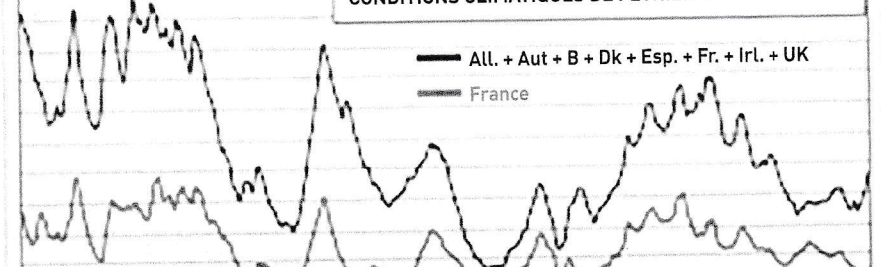
En se dégageant peu à peu de sa production nucléaire, l'Allemagne s'est trouvée dépendre d'un charbon dont elle ne réussit pas à se passer. Que fera-t-elle pour diminuer ses émissions et tenir ses engagements ? Importer du gaz russe, au meilleur

rendement ? Enfouir dans son sous-sol le CO₂ qu'elle produit ? Réduire suffisamment sa demande d'électricité ? Il sera passionnant d'observer ses choix et leurs conséquences.

De notre côté, conservons précieusement le capital nucléaire dont nous avons hérité, soyons vigilant sur sa sécurité et... protégeons aussi nos populations des spéculateurs qui arpentent notre sol à la recherche de sites d'implantations d'éoliennes, génératrices de multiples nuisances locales, dont le coût d'investissement se traduit pour moitié par des importations de matériel étranger aggravant notre déficit commercial, et dont on constate depuis six ans leur inefficacité à réduire nos émissions de CO₂. Ce qui ne nous dispense pas de mettre à profit le progrès scientifique et technique et de suivre ce qui se passe dans le monde. Mais cessons de rêver. ■

« Cessons de rêver ! »

CONDITIONS CLIMATIQUES DE FÉVRIER 2013



PUBLICATION

Tchernobyl, un « nuage » passe... les

Sujet : [INTERNET] eolien

De : "al.gauguery" <al.gauguery@orange.fr>

Date : 18/02/2019 08:14

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mais respect Mr Le Préfet,

Juste un mot pour dire non à l'éolien.

Surtout à 500m des habitations (le travail d'une vie)

Je ne pense pas que vous donneriez votre accord pour
mettre des éoliennes à coté de chez vous.....

Cordialement,

Alain Gauguery

Sujet : [INTERNET] Projet FORGES

De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>

Date : 16/02/2019 17:51

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Jean Claude ROLQUIN,

Bonjour Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'évolution de ce projet, et de la décision de Monsieur le Préfet de diligenter une enquête publique.

Directement concerné par des projets voisins Aigrefeuille, Saint Christophe, La Jarrie je me demande où va s'arrêter cet entêtement, et cette « **folie des hommes** » - voir le très beau film sur un sujet connexe de Renzo MATINELLI en 2002 avec Michel SERRAULT et Daniel AUTEUIL - dans le développement incessant et quasi anarchique de ces entreprises.

A en lire la presse, on le constate *trop d'éolien tue l'éolien...* Et ce n'est sans doute pas par hasard que des responsables politiques de renom national Xavier BERTRAND, Dominique BUSSEREAU par exemple s'insurgent contre *le trop, c'est trop*. D'autant qu'il y a encore quelques jours, Monsieur Charles KAPPENSTEIN, professeur émérite de l'université de POITIERS, développait à LA ROCHELLE devant un auditoire de plus de 300 personnes ses craintes et ses certitudes sur la dangerosité de l'éolien en général et en matière de production de CO2 en particulier. Ce Monsieur est un expert.

Sur le dossier précis de FORGES, faut-il vous le rappeler, Monsieur l'enquêteur :

- Des mâts de près de 200 mètres de haut à 750 mètres des habitations ; pour rappel, en Allemagne, même à l'époque du délire éolien la distance minimale des habitations était de 2 000 mètres..
- Des nuisances visuelles jour et nuit pour les riverains,
- Du bruit (important), des effets dits stroboscopiques non sans conséquences sur la santé des humains et des animaux ; les témoignages médicaux tirent la sonnette d'alarme.
- La dévalorisation du foncier. A cet effet, je suis surpris que la presse soit si taise sur les revendications de ceux qui battent le pavé depuis quelques semaines sur ce sujet ; pour nombre d'entre eux qui n'ont pas grand-chose, la maison familiale qui valait 100 ne vaudra plus que 75 ou 80 si ce projet aboutit. Ces chiffres émanent des notaires eux-mêmes. Qui plus est, les cour d'appels – ANGERS, ORLEANS.. – viennent de faire droit à des plaignants, et ont annulé des ventes en-cours au motif de la diminution de la valeur du bien vendu. **La situation est donc grave.** Les promoteurs éoliens jouent à l'apprenti sorcier, souvenez-vous du scandale de l'amiante par-exemple, pas si ancien. Les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Quant à la qualité du paysage de nos Charentes je vous laisse juge, Monsieur l'enquêteur. Pour information, et cela émane du ministère du Tourisme au Portugal, l'Algarve, destination préférée des touristes de l'Europe du NORD, a perdu plus de 30 % de ses visiteurs depuis l'installation massive de l'éolien. Ne faut-il pas tirer tous les enseignements de ces réalités ?

Une « écologie » génératrice de tonnes de béton dans nos terres agricoles – mes grands parents ont cultivé les betteraves sur les champs de FORGES – n'est pas l'écologie à laquelle nous aspirons. Renvoyer sournoisement la « patate chaude » de la dépollution des sols aux générations futures est inconséquent, indigne, condamnable...

Pour toute ces raisons, je vous confirme donner un avis défavorable à ce projet autant inutile que générateur de nuisances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'enquêteur, mes courtoises salutations.

Alain BOUCHET
06 83 81 07 83

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Projet éolien de la plaine des Fiefs, Forges

De : Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double <defense.dronne.double@gmail.com>

Date : 18/02/2019 17:52

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous nous opposons au projet éolien de la plaine des Fiefs.

Nous partageons les raisons mises en avant par les associations et riverains qui tentent d'expliquer que les avantages de ce projet ne sont pas à la hauteur de ses inconvénients.

Nous appelons votre attention sur les points suivants :

1. L'éolien n'est pas une énergie renouvelable (ENR) adaptée à la région.

Nous disposons désormais d'un retour d'expérience du grand éolien en Nouvelle-Aquitaine. Bien que situé dans le nord de la région, la zone la plus ventée, il est d'un rendement parmi les plus bas de France : en 2017, le facteur de charge éolien en Nouvelle-Aquitaine est 17,4%, très inférieur au facteur de charge moyen éolien en France.

De surcroît, le grand éolien est de moins en moins accepté par les habitants, les élus et les acteurs économiques et culturels. Voir les débats récents au conseil communautaire du Mellois en Poitou.

L'autorisation du projet de la plaine des Fiefs ne saurait en conséquence constituer un impératif.

Or, les autres solutions existent. La région dispose en effet de réels atouts en matière d'ENR en raison de son caractère propre : peu ventée, mais ensoleillée, disposant de forêts, de cours d'eau et d'agriculture. La Nouvelle-Aquitaine est d'ailleurs la première région de France en énergie solaire et en bioénergie.

2. La région de Forges risque d'être saturée d'éoliennes. Seuls les commissaires enquêteurs et les préfets ont la possibilité de lutter contre la saturation d'un bassin de vie. Ce seul motif doit motiver un avis défavorable.

3. Les gaz à effet de serre (GES) sont produits en France principalement par les transports, l'habitat, l'industrie et l'agriculture (86%) et très peu par la production d'électricité (6%).

Nous pensons donc que l'effort public doit s'orienter vers les priorités sans calquer des schémas qui sont vrais à l'étranger et erronés en France. Le sujet des GES n'est donc pas un argument pour accepter le projet éolien de la plaine des Fiefs.

4. La distance de protection des éoliennes aux habitations est réglementairement appréciée par le préfet au regard de l'étude d'impact. Elle n'est pas automatiquement de 500 mètres.

En effet, le code de l'environnement, article L 553-1, modifié par la loi de transition énergétique (loi N° 2015-992 du 17 août 2015), article 139, ne dit pas que la distance est de 500 mètres ; elle dit explicitement que la distance est appréciée au regard de l'étude d'impact. Il s'agit donc bien d'une décision du préfet au cas par cas : " l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur à la date de publication de la même loi, appréciée au regard de l'étude

d'impact prévue à l'article L. 122-1. Elle est au minimum fixée à 500 mètres."

Il vous revient donc de recommander une distance dans votre avis et vos conclusions ou bien de justifier le maintien à une distance de 700 mètres.

Pour établir votre avis, vous pouvez vous appuyer sur deux facteurs :

- proposez une distance qui soit proportionnelle à la hauteur des éoliennes en bout de pale. La Bavière (Land allemand !) a adopté une distance de 10 fois la hauteur. Appliqué au cas présent nous aurions 1 840 mètres ce qui épargnerait de très nombreuses habitations situées à 695 m, 730 m, 769 m, etc.

- tenez compte de la nuisance sonore. Vous savez que la réglementation applicable en la matière est celle des ICPE, donc des usines, généralement installées dans des zones industrielles (35dB). Cette réglementation en vigueur depuis 2011 est inadaptée au monde rural où le bruit résiduel est très bas : il faut revenir à la norme de la santé publique (30 dB) qui est bien mieux adaptée pour protéger les personnes.

Le commissaire enquêteur et le préfet ont précisément pour rôle d'examiner in situ comment prendre en considération ce facteur humain en fonction du contexte.

Nous vous remercions de prendre en compte nos remarques. Nous appartenons à un collectif de 7 associations de Dordogne, FORCE PERIGORD, qui compte 2000 membres, et qui milite pour des énergies renouvelables adaptées à nos territoires et acceptées par la population.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération très distinguée.

Le bureau,
Thierry Bonne
Bénédicte Bonne
Corinne de Ménonville
Jérémy Bourreau
Hermine Rosset

Asso3D - Défense du val de Dronne et de la Double

defense.dronne.double@gmail.com

www.Asso3D.fr

<https://www.facebook.com/Asso3D>